

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 16 novembre 2016 à 20 heures

Etaient présents : ESPANET Martine, Maire, OKROGLIC Dominique, 1ère Adjointe, DISSET Jean-Marie, 2^{ème} Adjoint, JOURDIN Daniel, 3^{ème} Adjoint - BARDIN Régine - BOURRELY Paul,- PERROT-BOYER Nathalie, - RAMEL Loïc, - SEWERYN Coralie - TARQUIN Robert, – TEISSIER Anne, Conseillers Municipaux.

Pouvoir :

Monsieur MANGIAPAN Hubert pouvoir à Madame ESPANET Martine

Absents et excusés :

Monsieur ADAMEK Gilles. Monsieur CALCAVINO Max.

Secrétaire de séance :

Monsieur DISSET Jean-Marie.

=====

Après une visite du chantier en cours « décors-peints » de l'église paroissiale, la séance est déclarée ouverte à 20 h 30, sous la présidence de Martine ESPANET, Maire.

Ordre du jour du Conseil Municipal.

- Approbation du compte- rendu du Conseil Municipal du 14 octobre 2016,
- Transfert de compétence « jeunesse » à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye ;
- Demande de subvention auprès de la Région Provence Alpes-Côte-d'Aur – travaux de restauration à l'intérieur de l'église paroissiale TC 2 – sacristies et annexe nord ;
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence : travaux de restauration à l'intérieur de l'église paroissiale TC 2 – sacristies et annexe nord ;
- Demande de subvention auprès du Souvenir Français pour réfection du monument aux morts ;
- Décision modificative n° 4 au budget général – Charges de personnel ;
- Soutien pour assurer la promotion, le maintien et le développement de l'étoile ferroviaire de Veynes ;
- Questions diverses.
-

1/ - **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 octobre 2016**

Mme le Maire rappelle les points abordés lors du dernier Conseil Municipal et invite l'assemblée à approuver son compte-rendu.

Des précisions sont apportées par Mme le Maire à M. DISSET Jean-Marie quant au déroulement des actions engagées pour la remise en état des caveaux, suite au constat de la présence d'eau de pluie à l'intérieur de certains.

Mme le Maire fait savoir que le directeur de la SAMSE présent lors d'un nouveau constat au cimetière est chargé de prendre contact avec la société Strandal, fournisseur des caveaux. En effet, un doute persiste sur l'existence d'une infiltration souterraine d'eau de pluie, due peut-

être à un drain qui ne serait plus opérationnel. Il est suggéré de rechercher l'existence d'un plan afin de se rendre compte si des drains ont été créés au moment de la construction du nouveau cimetière.

Les Conseillers Municipaux présents lors de cette séance du Conseil Municipal, n'ayant aucune autre remarque à formuler, approuvent ledit compte-rendu.

2/ - Proposition d'extension de compétence en matière de politique enfance jeunesse à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que les statuts de la CCVU font actuellement état de compétences en matière scolaire et extrascolaire et libellées comme suit :

- 1. L'élaboration, la mise en œuvre et la signature d'un Contrat Educatif Local à l'attention des écoliers, collégiens et lycéens concernant les activités extrascolaires et périscolaires ou tout autre dispositif venant à y être substitué.*
- 2. L'organisation d'un voyage annuel de fin d'année regroupant tous les élèves des classes CM2 de la vallée.*
- 3. Les aides financières aux associations sportives de la Cité André Honorat et à la section ski études de ce même établissement.*
- 4. Le recrutement d'un moniteur de ski mis à disposition de la Cité André Honorat pour sa section ski études.*
- 5. Soutien à la politique de la petite enfance, enfance-jeunesse (3 à 12 ans) et prise en charge financière des ALSH des 3 à 12 ans.*

Madame Dominique **OKROGLIC** prenant la parole, indique que la commune de Barcelonnette ne souhaite plus abonder financièrement la structure « Planète Jeunes » et se défait envers les communes de la vallée de l'Ubaye par le transfert de la compétence des jeunes de 13 à 17 ans à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye. Il va de soi, que la structure « Vivre Jeunes » implantée sur la commune de Jausiers est également rattachée au transfert de cette compétence.

Si les Communes acceptent le transfert de cette compétence à la CCVU, elles devront alors lui verser à partir du 1^{er} janvier 2017 une participation annuelle non définie à ce jour.

Un débat s'installe au sein de l'assemblée du Conseil Municipal où de nombreuses questions sont posées aux représentants de la Commune délégués à la CCVU.

En fin de discussion, Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux de se prononcer sur cette proposition d'extension de compétence à la CCVU.

Les Conseillers Municipaux présents décident de reporter leur décision au prochain Conseil Municipal étant donné que l'assemblée délibérante dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. (Notification du 7 octobre 2016).

3/ - Demande de subvention auprès de la Région Provence Alpes-Côte-D'Azur : travaux de restauration à l'intérieur de l'église paroissiale : Tranche conditionnelle n° 2 – les sacristies et annexe nord.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme des travaux concernant la restauration intérieure de l'église paroissiale.

La tranche ferme : Le chœur – lot n° 2 concernant les décors peints en cours de réalisation.

La tranche conditionnelle n° 1 – La nef

La tranche conditionnelle n° 2 – Les sacristies et l'annexe nord.

Lors de la dernière réunion de chantier, il a été suggéré que les travaux de la tranche ferme (Le Chœur) soient suivis de la tranche conditionnelle n°2 (Les sacristies et l'annexe nord) pour s'achever par la tranche conditionnelle n° 1 (La Nef).

En effet, cette éventuelle organisation va être soumise à l'approbation des services concernés par le suivi de ces travaux et permettrait, d'éviter des manutentions supplémentaires des échafaudages mis en place pour les travaux du Chœur.

Madame le Maire poursuit son exposé concernant la demande de subvention auprès de la Région Provence Alpes-Côte-D'Azur pour les travaux des sacristies et de l'annexe nord. Cette opération est estimée à **90 000 € H.T**. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a d'ores et déjà alloué une aide financière de **45 000 €**, soit **50%** du montant H.T des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de solliciter auprès de la Région Provence Alpes-Côte-d'Azur une aide financière de 20% du montant H.T des travaux concernant la TC 2 – Les sacristies et l'annexe nord.

4/ - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence : travaux de restauration à l'intérieur de l'église paroissiale : Tranche conditionnelle n° 2 – les sacristies et annexe nord.

Madame le Maire indique qu'une demande d'aide financière va également être déposée auprès du Conseil Départemental et ce toujours dans le cadre du projet de travaux de la TC 2 – Les sacristies et annexe nord de l'église paroissiale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de solliciter auprès du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence une aide financière de 10% du montant H.T des travaux pour la TC 2 : les sacristies et annexe nord.

5/ - Demande de subvention auprès du Souvenir Français en vue de la réfection des caractères gravés sur le monument aux morts de la Commune de SAINT-PONS.

Madame le Maire propose aux Conseillers Municipaux de finaliser la demande d'aide financière auprès du Souvenir Français dans le cadre de la réfection des caractères gravés sur le monument aux morts de SAINT-PONS et remercie le Comité de Barcelonnette et le Comité National à PARIS pour leur générosité.

Madame le Maire dit que cette opération est maintenant reportée au printemps 2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la somme forfaitaire de 600 € allouée par le Souvenir Français.

6/ - Décision modificative n° 4 – Budget Général.

Madame Dominique OKROGLIC informe le Conseil Municipal que lors du vote du budget 2016, une somme plus importante qu'au budget 2015 a été prévue (206 800 € en 2016 et 200 000 € en 2015). Malgré cette augmentation du chapitre « Charges du personnel » il est nécessaire de procéder à un réajustement des crédits dudit chapitre, en raison d'une augmentation des cotisations sociales, de la valeur du point d'indice, de l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail de certains agents. De plus, il a également été constaté un taux d'absentéisme plus important, auquel il a fallu remédier par l'embauche d'un salarié remplaçant.

Une somme de 20 000 € doit être rajoutée au chapitre « charges de personnel » ce montant sera pris dans les dépenses imprévues pour un montant de 4 593 € et dans le chapitre « charges à caractère général, pour un montant de 15 407 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la décision modificative n° 4 telle que présentée ci-dessus.

7/ - Manifeste pour le renouveau de l'étoile de Veynes.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démarche collective engagée dans les Hautes-Alpes pour la sauvegarde et le développement des services de la ligne ferroviaire des Alpes du Sud : l'infrastructure ferroviaire permet le franchissement du piémont massif alpin sur les axes Est-Ouest et Nord-Sud aux confins des régions Auvergne Rhône Alpes et Provence Alpes-Côte-D'Azur. Son utilité : l'interconnexion à Veynes des liaisons entre Marseille, Valence et Grenoble et Briançon. Outre la mobilité interne, elle permet l'accès à l'ensemble du réseau national.

Le Conseil Municipal souhaite apporter son soutien au collectif qui œuvre pour le maintien et le développement de l'étoile ferroviaire de Veynes et autorise Madame le Maire à signer le manifeste en son nom et celui du Conseil Municipal.

Questions diverses.

A/ Révision des tarifs de location des terrains communaux à la ZI de Saint-Pons.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été constaté, après passage d'une caméra, des fissures dans les buses mises en place dans les tranchées du réseau assainissement à la ZI de Saint-Pons. Ce dysfonctionnement n'est pas résolu et empêche le raccordement définitif du nouveau réseau d'assainissement. De plus, à l'occasion de ces travaux des terrassements ont été entrepris sur des parcelles communales louées à des particuliers, afin de permettre le passage des canalisations. Les problèmes constatés sur le réseau d'assainissement

ne permettent pas, dans l'immédiat, la remise en état des terrains, comme cela avait été convenu avec les loueurs, en octobre dernier.

Monsieur Daniel **JOURDIN** fait savoir que ces travaux ont permis de découvrir des constructions et des occupations illicites de parcelles de terrain communales.

En raison des travaux d'assainissement, les constructions illicites ont été détruites et ne seront pas reconstruites.

Monsieur Daniel **JOURDIN** indique qu'un géomètre a été sollicité pour le bornage des parcelles communales louées aux riverains de la ZI et qu'à partir de ce moment-là, les locations consenties pour un but commercial verront un réajustement de leur prix de location, en fonction de la superficie de terrain réellement occupée, soit 0.50 €/m². De même un réajustement aura lieu sur le prix de la location d'un espace vert à 150 € pour 500 m² de terrain communal occupé.

Madame Nathalie **PERROT-BOYER** quitte la séance à **21h50**.

Madame Régine **BARDIN** expose également le constat qu'elle a effectué au niveau de l'occupation par des riverains du domaine public à la ZAE du Riou-Bourdoux et presse Madame le Maire de réagir, sa responsabilité étant engagée, face à cet état de fait :

Constructions illicites (abris de jardin – cabane dans les arbres).

Décharges

Voies de circulation créées, depuis la coupe des arbres au nord de la piste d'atterrissage de l'aérodrome.

Suite à l'intervention de Madame Régine **BARDIN**, Madame le Maire dit que cet état de fait existe depuis de nombreuses années et qu'il appartient à l'ensemble du Conseil Municipal de proposer des solutions pour pouvoir régulariser cette situation dans les meilleurs délais.

Dans un premier temps, elle propose qu'un géomètre vienne sur le terrain pour borner les terrains communaux si la municipalité n'est pas en mesure de le faire elle-même au vu des plans en sa possession.

B/ Organisation du Marché de Noël 2016.

Le déroulement de son organisation se poursuit. L'Association Les Dansaires prévoit une nouvelle réunion la semaine prochaine.

Le feu d'artifice est organisé et est pris en charge financièrement par la CCVU.

Madame **POLIDORI** a confirmé son accord pour l'occupation de sa propriété à l'entrée Est du village de Saint-Pons pour permettre le tir du feu d'artifice.

C/ - Le repas du dimanche 11 décembre 2016.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur **BRUN** n'interviendra pas ce jour-là pour présenter son diaporama.

Le **samedi 10 décembre 2016 à partir de 17 h** – mise en place des tables dans la salle des fêtes.

D/ - Courrier ALDI Marché.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier envoyé en Mairie par le Directeur d'ALDI et signé conjointement avec son Responsable Développement. Ces derniers interrogent la commune de Saint-Pons et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye quant à leur intéressement à racheter le bâtiment situé à la ZI de Saint-Pons.

Le Conseil Municipal fait part de son désintérêt et communiquera ledit courrier à Monsieur le Président de la CCVU.

Prochain Conseil Municipal le lundi 12 décembre 2016 à 20 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **23h30**

Le Maire,
Martine **ESPANET**.

